



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



TRANSPOSITION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LE DROIT PÉNAL ET LE DROIT PÉNITENTIAIRE

GROUPE DE TRAVAIL 3

RÉFORME DU DROIT PÉNAL ET DU DROIT PÉNITENTIAIRE

1^e RÉUNION

LE CADRE JURIDIQUE MONDIAL SUR LA COOPÉRATION JUDICIAIRE INTERNATIONALE EN MATIÈRE PÉNALE

Les 13 et 14 novembre 2008

ORDRE DU JOUR

Mercredi 12 novembre 2008

20h30–22h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

Judi 13 novembre 2008

08h45–09h00 Enregistrement des participants.

09h00–09h30 Discours d'ouverture.

M. Daniel FLORE, **Conseiller Général du Service Publique Fédéral du Gouvernement Belge.**

Présentation du groupe de travail et du projet : *Anna ABARIOTOU*, Administrateur principale chargée du Projet EuroMed Justice II à la Commission européenne, EuropeAid Office de coopération, Bruxelles (BE)

09h30–09h45 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

Andrés SALCEDO VELASCO, Magistrat, Chef de l'équipe chargée du Projet EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

09h45-10h00 Présentation des participants

10h00-10h45 1^{er} Exposé sur « Conventions des Nations Unies et systèmes de coopération en matière pénale. »

Expert : Valérie LEBAUX, Chef, Section Criminalité organisée et justice criminelle, Division Affaires relevant du Traité, Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), Vienne (AT)

10h45-11h00 Pause café

11h00-11h45 2^e Exposé sur « Le modèle d'accord bilatéral de coopération internationale en matière pénale »

Expert : *Ana GALLEGO TORRES*, Directeur adjoint de la coopération judiciaire internationale, Direction de la coopération judiciaire internationale, Ministère de la Justice, Madrid (ES)

12h00-13h00 Débat

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA et débat sur les réponses fournies au questionnaire.

Andrés SALCEDO VELASCO

15h30-16h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant le processus de ratification, l'application et l'efficacité des conventions internationales.

Andrés SALCEDO VELASCO

16h30-16h45 Pause café

16h45–17h30 Accord bilatéral et pays MEDA : problèmes pratiques.

Le rôle de l'exécutif et du judiciaire dans la coopération internationale en matière pénale dans les pays MEDA

Andrés SALCEDO VELASCO

19h00 Dîner officiel offert aux participants par Monsieur Alain Bourlet, Président du SPF Justice, Fondation Universitaire, rue d'Egmont 11, Bruxelles

Fin de la première journée

Vendredi 14 novembre 2008

08h45–10h30 Débat. Principales lacunes identifiées dans ce domaine qu'il s'agit de combler dans la région MEDA.

Andrés SALCEDO VELASCO

10h30–10h45 Pause café

10h45–11h45 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer la transposition des conventions internationales en matière de droit pénal et de droit pénitentiaire dans la région MEDA.

Andrés SALCEDO VELASCO

12h00-13h00 Débat. Discussion sur les recommandations et activités de formation à adopter.

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

15h30-16h00 Pause café

16h00-17h30 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

Calendrier des réunions de ce groupe de travail et de la méthodologie à suivre pendant ces réunions.

17h30-17h45 Clôture.

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation

Cette réunion se situe dans le cadre de la troisième composante du projet : « Droit pénal et droit pénitentiaire : transposition des conventions internationales en matière de droit pénal et de droit pénitentiaire, et coopération pénale ».

Au cours de cette première réunion consacrée aux « Conventions des Nations Unies et systèmes de coopération en matière pénale » et au « Modèle d'accord bilatéral de coopération internationale en matière pénale », nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, notamment les problèmes rencontrés dans la pratique et le rôle de l'exécutif et du judiciaire dans la coopération judiciaire internationale dans les pays MEDA. Ainsi, nous saurons quels sont les besoins et les priorités à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires sur cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. Nos discussions porteront aussi sur les résultats attendus en la matière et sur les dates et lieux des activités. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe de travail seront présentées à la Conférence régionale en mai 2009.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brossent un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder. Néanmoins, les participants peuvent bien entendu proposer tout autre sujet qu'ils estiment intéressant pour la discussion.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

Experts

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer aux quatre réunions prévues pour chaque composante du projet, mais plus particulièrement qu'entre deux réunions ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'informations, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

Résultats attendus du Groupe de travail 3

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle de la transposition et de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire dans chaque PM et dans le domaine de la coopération en matière pénale.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux de ce groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet au regard de la transposition et surtout de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire, et la coopération internationale en matière pénale. En effet, cette composante reflète la grande préoccupation suscitée par les groupes les moins protégés et les plus démunis (les mineurs en prison, les peines alternatives à l'emprisonnement, la réinsertion sociale des anciens détenus, etc., représentent la principale préoccupation de ce projet). La transposition constitue une étape importante dans tout processus de réforme visant à couvrir les besoins de formation du personnel pénitentiaire, le développement de la formation et des activités dans les prisons, et à soutenir les catégories vulnérables de prisonniers tels que les mineurs. En même temps, on tiendra compte de la nécessité de s'aligner sur les conventions internationales à la lumière des exigences posées par la coopération judiciaire internationale sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée transnationale. Les priorités des travaux de ce groupe de travail comprendront aussi : (1) l'identification d'initiatives visant à encourager le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement, comme les travaux communautaires ou les services d'intérêt général; et (2) l'identification de mesures qui contribueront à la réinsertion sociale des anciens détenus.

4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante.
6. Amorcer une discussion sur l'élaboration du Document d'orientation.

Documentation

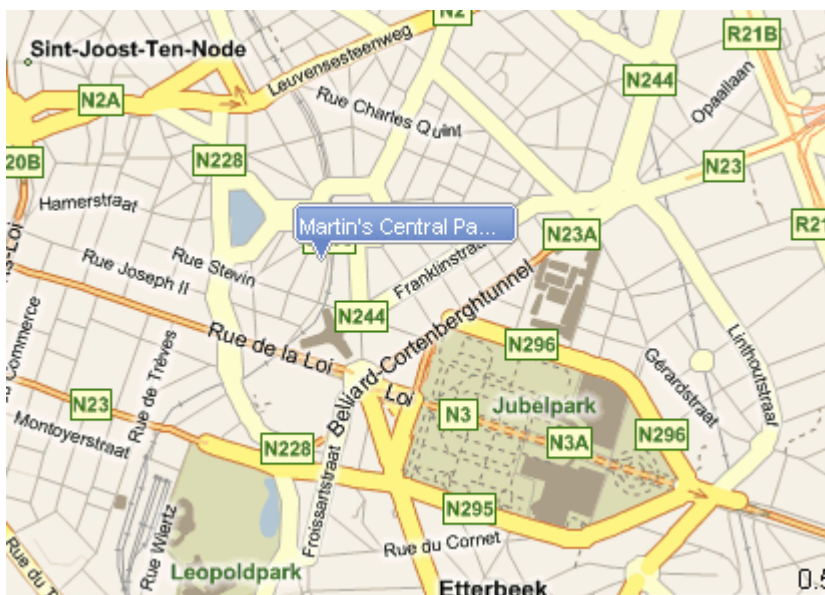
Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

- Calendrier des réunions de ce groupe de travail
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.
- Bibliographie

Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

Lieu où se tiendra la réunion et logement des participants



Les participants MEDA seront logés à :

Hôtel MARTIN'S CENTRAL PARK
Boulevard Charlemagne, 80
B-1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 230 85 55

où se tiendra également la réunion